

# SAS 2 MIN MAX

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : 27 septembre 2025

## Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Les associés de la société 2 MIN MAX, société par actions simplifiée au capital de trente mille euros (30 000 €), ayant son siège social au 11 rue du 8 Mai, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 987 618 659, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

### ORDRE DU JOUR

- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Modalités de souscription et réattribution des actions non souscrites ;
- Modification corrélative des statuts ;

### AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 30 000 euros, par la création de 3 000 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale, émises sans prime d'émission.

Rémy PERRET a exercé son droit préférentiel de souscription à hauteur de 150 actions. Juliette BERNARD a renoncé formellement à son droit. Les 2 850 actions restantes, incluant les 150 actions non souscrites par Juliette, ont été intégralement souscrites par la SAS OTANIC.

MB

## MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la résolution précédente, l'article relatif au capital social des statuts est modifié comme suit :

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (60 000 €). Il est divisé en 6 000 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées. »

## POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 27 septembre 2025

Pour copie certifiée conforme

Nicolas BERNARD  
Président

